

 N° de l'article:
 PE2-203
 Date d'édition :
 12.04.2019

 Date d'exécution :
 14.12.2018
 Version (Révision) :
 12.0.0 (11.0.0)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

MISCHKONZENTRAT Oxidgelb (PE2-203)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/Producteur Fournisseur/Producteur

Geholit + Wiemer GEHOLIT S.A.R.L

Lack- und Kunststoff-Chemie GmbH

Rue

Sofienstraße 36 Zone Industrielle - Route de Munchhausen

Code postal/Lieu

76676 Graben-Neudorf 67470 Seltz

Téléphone / Télécopie

+49 (0) 7255 / 99 0 / +49 (0) 7255 / 99123 +33 (0) 38886 8011 / +33 (0) 38886 1321

Contact pour informations

Safety@Geholit-Wiemer.de Safety@Geholit-Wiemer.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur/Producteur

Numéro ORFILA: +33 (0) 1 45 42 59 59

+49 (0) 7255 / 99 299

lundi - jeudi 07h00 - 17h00 vendredi: 07h00 - 15h30. Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture

du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3; H226 - Liquides inflammables: Catégorie 3; Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques





Page: 1/9



 N° de l'article:
 PE2-203
 Date d'édition :
 12.04.2019

 Date d'exécution :
 14.12.2018
 Version (Révision) :
 12.0.0 (11.0.0)

Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

SOLVENTNAPHTHA (TENEUR EN BENZENE INFERIEURE A 0,1 %); N°CAS: 64742-95-6 RESINE EPOXYDIQUE-A POIDS-MOLECULAIRE MOYEN > 700; N°CAS: 25068-38-6 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. \\

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

SOLVENTNAPHTHA (TENEUR EN BENZENE INFERIEURE A 0,1 %) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35 ; N° CE : 918-668-5; N° CAS : 64742-95-6

Poids : $\geq 20 - < 25 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336

Aquatic Chronic 2; H411

RESINE EPOXYDIQUE-A POIDS-MOLECULAIRE MOYEN > 700; N°CAS: 25068-38-6

Poids : \geq 15 - < 20 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457435-35; N°CE: 203-539-1; N°CAS: 107-98-2

Poids : \geq 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32 ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids: $\geq 1 - \langle 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Acute Tox. 4; H312

Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335

2-MÉTHYLPROPANE-1-OL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484609-23; N°CE: 201-148-0; N°CAS: 78-83-1

Poids: $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335 STOT

SE 3; H336

2-MÉTHYLPROPANE-1-OL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484609-23; N°CE: 201-148-0; N°CAS: 78-83-1

Poids : $\geq 1 - \langle 3 \%$

Page: 2/9



 N° de l'article:
 PE2-203
 Date d'édition :
 12.04.2019

 Date d'exécution :
 14.12.2018
 Version (Révision) :
 12.0.0 (11.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT

SE 3; H336

ACÉTATE DE N-BUTYLE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29; N°CE: 204-658-1; N°CAS: 123-86-4

Poids: $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CE : 202-849-4; N°CAS : 100-41-4 Poids : \geq 1 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Lig. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Acute Tox. 4; H332

Aquatic Chronic 3; H412

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Page: 3 / 9

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



 N° de l'article:
 PE2-203
 Date d'édition :
 12.04.2019

 Date d'exécution :
 14.12.2018
 Version (Révision) :
 12.0.0 (11.0.0)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

```
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{STEL}} ( EC )
                                       150 ppm / 568 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur seuil:
   Remarque:
   Version:
                                       31.01.2018
 Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )
                                       100 ppm / 375 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur seuil:
   Remarque:
                                       31.01.2018
   Version:
XYLÈNE; N°CAS: 1330-20-7
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)
                                       100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur seuil:
   Remarque:
   Version:
                                       31.01.2018
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TWA}} ( EC )
                                       50 ppm / 221 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur seuil:
   Remarque:
                                       Н
   Version:
                                       31.01.2018
2-MÉTHYLPROPANE-1-OL; N°CAS: 78-83-1
 Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( F )
                                       50 ppm / 150 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur seuil:
   Remarque:
                                       01.01.1982
   Version:
ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TWA}} ( F )
                                       150 ppm / 710 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur seuil:
   Remarque:
                                       01.01.1983
   Version:
ÉTHYLBENZÈNE; N°CAS: 100-41-4
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )
   Valeur seuil:
                                       200 ppm / 884 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       31.01.2018
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )
   Valeur seuil:
                                       100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       Н
                                       31.01.2018
   Version:
```

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC DNEL/DMEL

Page: 4/9



 N° de l'article:
 PE2-203
 Date d'édition :
 12.04.2019

 Date d'exécution :
 14.12.2018
 Version (Révision) :
 12.0.0 (11.0.0)

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 77 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)

Voie d'exposition : Dermique Fréquence d'exposition : À long terme Valeur seuil : 180 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Données de sécurité

 Point éclair :
 >
 23
 °C
 ISO 3679:2015

 Densité :
 (20 °C)
 1,3 - 1,4
 g/cm³

 Densité :
 (23 °C)
 g/cm³

Test de séparation des solvants : (20 °C) < 3 %

Temps d'écoulement : (23 °C) > 40 s ISO gobelet 6 mm

Teneur en COV maximale (CE): 41,125 Pds %

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (RESINE EPOXYDIQUE-A POIDS-MOLECULAIRE MOYEN > 700 ; N°CAS : 25068-

38-6)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Dose efficace: > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Page: 5 / 9

(FR/F)



 N° de l'article:
 PE2-203
 Date d'édition :
 12.04.2019

 Date d'exécution :
 14.12.2018
 Version (Révision) :
 12.0.0 (11.0.0)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Dose efficace : 5660 mg/kg

Paramètre: DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 8700 mg/kg

Paramètre: DL50 (2-MÉTHYLPROPANE-1-OL; N°CAS: 78-83-1)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace: 2460 mg/kg

Paramètre : DL50 (2-MÉTHYLPROPANE-1-OL ; N°CAS : 78-83-1)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 2460 mg/kg

Paramètre : DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 14 g/kg

Paramètre : DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Lapin Dose efficace : 7,4 g/kg

Paramètre : DL50 (ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat
Dose efficace : 3500 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 9999,99 mg/kg

Paramètre : DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Lapin Dose efficace : 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4)

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Lapin Dose efficace : 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: LC50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 6350 mg/l

Paramètre : LC50 (2-MÉTHYLPROPANE-1-OL ; N°CAS : 78-83-1)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 8000 ppm

Paramètre : LC50 (2-MÉTHYLPROPANE-1-OL ; N°CAS : 78-83-1)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 8000 ppm

Paramètre : LC50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



 N° de l'article:
 PE2-203
 Date d'édition :
 12.04.2019

 Date d'exécution :
 14.12.2018
 Version (Révision) :
 12.0.0 (11.0.0)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 2000 ppm

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT RELATED MATERIAL

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s): 3
Code de classification: F1
Danger n° (code Kemler): 30
Code de restriction en tunnel: D/E

Dispositions particulières : LQ 5 l · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450

litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.

Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

 Classe(s):
 3

 Numéro EmS:
 F-E / S-E

Dispositions particulières : LQ $5 \mid \cdot \mid E \mid 1 \cdot \mid IMDG \mid 2.3.2.5 \mid (<=30 \mid)$

Page: 7 / 9

(FR/F)



 N° de l'article:
 PE2-203
 Date d'édition :
 12.04.2019

 Date d'exécution :
 14.12.2018
 Version (Révision) :
 12.0.0 (11.0.0)

Étiquette de danger: 3
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Classe(s): 3
Dispositions particulières: E 1
Étiquette de danger: 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Non

Transport maritime (IMDG): Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

prolongée.

Liquide et vapeurs très inflammables.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

Page: 8 / 9



 N° de l'article:
 PE2-203
 Date d'édition :
 12.04.2019

 Date d'exécution :
 14.12.2018
 Version (Révision) :
 12.0.0 (11.0.0)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 9/9